|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C22/93-F** |
| **6 avril 2022** |
| **Original: anglais** |
|  | |
| COMPTE RENDU  DE LA  HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE | |
| Mercredi 30 mars 2022, de 15 h 35 à 18 h 30 | |
| **Président**: M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques | [C22/3](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0003/en) |
| 2 | Rapport de la Commission permanente de l'administration et de la gestion | [C22/88](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0088/en) |
| 3 | Déclarations des Conseillers | – |
| 4 | Cérémonie de clôture | – |

# 1 Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques (Document C22/3)

1.1 La représentante du Secrétariat général présente le Document [C22/3](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0003/en), qui comprend une liste de Résolutions et de Décisions du Conseil devant être abrogées.

1.2 Le Document C22/3 est **approuvé**.

# 2 Rapport de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Document C22/88)

2.1 La Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion présente le rapport de sa Commission, tel qu'il figure dans le Document [C22/88](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0088/en), section par section. Le Conseil est invité à examiner et, le cas échéant, à approuver les recommandations que contient ce rapport, et approuve ainsi les textes figurant dans les Annexes A à C dudit rapport.

2.2 La Présidente de la Commission permanente appelle l'attention sur le fait que, conformément à la Résolution 51 (Rév. Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires, M. Maximillian Jacobson-Gonzalez, Président du Conseil du personnel de l'UIT, a prononcé une déclaration, dont le texte figure à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/md/S22-CL-INF-0015/en>.

2.3 Les participants au débat qui s'ensuit formulent les principales observations, proposent les principales modifications et prennent les mesures suivantes, outre de légères modifications d'ordre rédactionnel qui trouvent leur expression dans le texte final des recommandations telles qu'exposées ci-après.

*Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (Document* *[C22/50](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0050/en))*

2.4 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note des travaux du GTC‑FHR présentés dans le Document C22/50, d'examiner les mesures indiquées dans le rapport, et de formuler ses observations sur ces mesures, s'il y a lieu. |

*Contribution de l'Australie et du Canada – Proposition concernant l'analyse de la mise en œuvre de l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre dans les textes de l'UIT (Document* [*C22/68*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0068/en)*)*

2.5 La Présidente de la Commission permanente attire l'attention sur le paragraphe 2.38 de son rapport, libellé comme suit: "En l'absence de consensus, la Présidente a conclu qu'il ne serait pas constructif de poursuivre les discussions à ce stade".

2.6 Un Conseiller suggère de remplacer les termes "la Présidente" par "la Commission".

2.7 Il en est ainsi **décidé**.

2.8 En réponse à un autre Conseiller, le Président du Conseil confirme que le libellé du paragraphe n'exclut pas le réexamen de la question ultérieurement.

*Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines: Rapport quadriennal du GTC-FHR (Document*[*C22/54*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0054/en)*)*

2.9 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil d'examiner le présent rapport et de soumettre ses recommandations à la Conférence de plénipotentiaires, selon qu'il convient, notamment en ce qui concerne la poursuite des activités du GTC-FHR pendant les quatre prochaines années. |

*Examen annuel des produits et des charges et mesures d'efficacité (Document*[*C22/9*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0009/en)*)*

2.10 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande que le Conseil approuve le Document C22/9. |

*Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite (Document*[*C22/16*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0016/en)*)*

2.11 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande que le Conseil prenne note du Document C22/16. |

*Participation provisoire d'entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT (Document*[*C22/31*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0031/en)*)*

2.12 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil d'entériner les mesures prises par le Secrétaire général concernant l'admission des entités s'occupant de questions de télécommunication, dont la liste figure dans l'Annexe du Document C22/31. |

*Demandes d'exonération de toute contribution au financement des dépenses relatives à la participation aux travaux de l'UIT (Document*[*C22/39*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0039/en)*)*

2.13 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  Suivant la recommandation du Secrétaire général, la Commission recommande au Conseil d'approuver la demande formulée par l'Organisation pour la coopération numérique en vue d'être Membre du Secteur UIT-D avec exonération du paiement des contributions et de différer le traitement des demandes de la TSDSI et du Laboratoire IoT, jusqu'à ce que la liste complète des entités exonérées soit examinée, et que le rapport correspondant soit présenté à la prochaine session du Conseil. |

*Contribution de l'Inde – Participation des membres du secteur privé et des* établissements *universitaires aux* travaux des *Secteurs de l'UIT, l'accent étant mis sur les PMA, les PDSL, les PEID et les pays ayant des besoins* particuliers *(Document*[*C22/79*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0079/en)*)*

2.14 Un Conseiller suggère de remplacer le mot "synchronisée" par "harmonisée" et d'ajouter les mots "s'ils le souhaitent" dans la dernière phrase de la recommandation.

2.15 Il en est ainsi **décidé**, et la recommandation suivante, ainsi modifiée, est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  Une mobilisation harmonisée et globale est importante pour renforcer l'adhésion du secteur privé et des établissements universitaires issus des PMA, des PDSL, des PEID et des pays ayant des besoins particuliers, cette adhésion étant à l'heure actuelle très faible. La Commission recommande au Conseil d'examiner plus avant les recommandations figurant dans le Document C22/79, en vue d'accroître la participation du secteur privé et des établissements universitaires des États membres appartenant aux catégories des PMA, des PDSL, des PEID et des pays ayant des besoins particuliers, y compris les incidences sur le plan de la mise en œuvre et des coûts. Il est demandé au secrétariat de définir les modalités détaillées et de porter la question à l'attention de la CMDT et de la Conférence de plénipotentiaires. La République de l'Inde et d'autres membres sont également encouragés à fournir des contributions sur les activités et résolutions pertinentes traitées lors de ces conférences, s'ils le souhaitent. |

*Montant préliminaire de l'unité contributive (Document*[*C22/29*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0029/en)*)*

2.16 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande que le Conseil prenne note du Document C22/29. |

*Projet de plan financier de l'Union pour la période 2024-2027 (Document*[*C22/63*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0063/en)*)*

2.17 Deux Conseillers font remarquer que, dans un souci de clarté, il convient de remplacer les termes "the latter" par "the draft financial plan for 2024-2027" (cette modification ne concerne que la version anglaise).

2.18 Il en est ainsi **décidé**, et la recommandation suivante, ainsi modifiée, est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de transmettre le projet de plan financier pour la période 2024-2027 à la Conférence de plénipotentiaires de 2022. |

*Nouveau modèle et cadre de responsabilité de l'UIT (Document*[*C22/57*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0057/en)*)*

2.19 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil d'approuver le nouveau modèle et cadre de responsabilité de l'UIT reproduit dans le Document C22/57. |

*Mémorandums d'accord ayant des incidences financières ou stratégiques (présentation orale)*

2.20 Un Conseiller propose d'ajouter les mots "le cas échéant" à la fin de la recommandation, pour ne pas préjuger de la question de savoir s'il y aura de telles incidences.

2.21 Il en est ainsi **décidé**, et la recommandation suivante, ainsi modifiée, est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note de la présentation orale et de demander au secrétariat d'élaborer un rapport détaillé à l'intention de la session de 2023 du Conseil, afin de donner des éclaircissements sur les dispositions juridiques et le statut des mémorandums d'accord, ainsi qu'un aperçu des incidences stratégiques et financières, le cas échéant. |

*Renforcement de la présence régionale (Document*[*C22/25*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0025/en)*)*

2.22 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du Document C22/25. |

*Amélioration de la gestion et du suivi de la contribution des Membres de Secteur et des Associés aux dépenses de l'UIT (Document* [*C22/41*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0041/en)*)*

2.23 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la gestion et du suivi de la contribution des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux dépenses de l'UIT et approuve les Recommandations figurant au § 4 du Document C22/41. |

*Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 191 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de Plénipotentiaires – Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union (Document* [*C22/38(Rév.1)*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0038/en)*)*

2.24 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande que le Conseil prenne note du Document C22/38(Rév.1). |

*Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union (Document* [*C22/7(Rév.1)*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0007/en)*)*

2.25 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande que le Conseil prenne note du rapport et approuve l'utilisation du budget prévu pour les coûts indirects du projet liés aux frais de notaire en vue de faire appel à un cabinet juridique extérieur. |

*Compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres concernant le projet de locaux du siège de l'Union (Document* [*C22/48*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0048/en)*)*

2.26 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande que le Conseil prenne note du rapport figurant dans le Document C22/48. |

*Nouvelle approche relative à la gestion des risques financiers liés à la construction (Document*[*C22/62*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0062/en)*)*

2.27 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du Document C22/62 et de la recommandation qui y figure. |

*Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) (Document*[*C22/34*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0034/en)*)*

2.28 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du Document C22/34. |

*Réunions virtuelles et hybrides (Document* [*C22/65*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0065/en)*)*

*Contribution de l'Australie et du Canada – Cadre de l'UIT pour la tenue des réunions hybrides (Document* [*C22/69*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0069/en)*)*

2.29 Deux Conseillers estiment qu'il serait utile de disposer du document d'information demandé au paragraphe 12.2 du Document C22/88 bien avant la tenue de la PP-22, car cela permettrait d'apporter des éléments sur les travaux préparatoires en vue de ladite Conférence et sur son déroulement. Il serait bon de le soumettre aux réunions interrégionales pour examen. Un autre Conseiller souscrit à cette idée mais considère qu'il faut se garder de créer un précédent consistant à demander que des documents soient distribués avant les délais réglementaires.

2.30 Le Président, tout en encourageant le secrétariat à distribuer le document dès que possible, estime que la contribution existante et les délais fixés pour la distribution laisseront suffisamment de temps pour examiner le document d'information.

2.31 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de demander au Secrétaire général d'élaborer un document d'information sur les pratiques actuellement en vigueur à l'UIT concernant la tenue des réunions entièrement virtuelles, des réunions présentielles avec participation à distance et des réunions hybrides, en tenant compte des spécificités de chaque Secteur, des questions juridiques et des contraintes logistiques et de présenter ce document à la Conférence de plénipotentiaires de 2022. |

*Contribution de la Chine – Propositions de nouvelles améliorations à apporter à la participation à distance aux réunions de l'UIT (Document* [C22/73](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0073/en)*)*

2.32 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de demander au Secrétaire général de tenir compte des points soulevés par la République populaire de Chine dans le Document C22/73 lors de l'élaboration du document d'information à l'intention de la Conférence de plénipotentiaires de 2022. |

*Étude de faisabilité sur la création d'un institut de formation de l'UIT: propositions du secrétariat (Document* [*C22/5*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0056/en)*6)*

2.33 Un Conseiller propose de supprimer les mots "à court terme", étant donné que la mise en œuvre des activités devrait faire l'objet d'examens périodiques, mais d'autres soulignent que ces termes renvoient directement au paragraphe 13.4 du Document C22/88, afin de mettre l'accent sur les recommandations à court terme figurant dans le rapport du cabinet de conseil Jigsaw.

2.34 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil d'approuver les propositions figurant dans le Document C22/56.  La Commission invite le Conseil, lors de ses sessions futures, à procéder à des examens périodiques des recommandations à court terme. |

*Contribution de la Chine – Proposition visant à améliorer les activités de l'UIT en matière de renforcement des capacités (Document* [*C22/70*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0070/en)*)*

2.35 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du Document C22/70 et au secrétariat de tenir compte des propositions qui y figurent, dans le cadre des efforts qu'il déploie constamment pour harmoniser les travaux de l'UIT en matière de renforcement des capacités et les formations dans l'ensemble de l'UIT. |

*Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires (Document* [*C22/36*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0036/en)*)*

2.36 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour les ressources humaines présenté dans le Document C22/36. |

*Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT (présentation orale)*

2.37 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note de ce rapport verbal. |

*Décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies (Document* [C22/23](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0023/en)*)*

2.38 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note des modifications apportées aux conditions d'emploi des fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure ainsi que des fonctionnaires de la catégorie des services généraux.  Conformément à la Résolution 46 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires, la Commission recommande au Conseil d'approuver le barème des traitements et la rémunération considérée aux fins de la pension applicables aux fonctionnaires élus, tels qu'ils figurent dans le projet de Résolution reproduit dans l'Annexe A du présent rapport. |

*Modifications du Statut du personnel (réduction de la période de mise au concours) (Document*[*C22/52*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0052/en)*)*

2.39 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  Étant donné qu'aucun consensus ne s'est dégagé concernant la proposition soumise par le secrétariat dans le Document C22/52, la Commission recommande au secrétariat de mener de nouvelles consultations et de revoir la proposition, afin d'y inclure l'ensemble du processus de recrutement, et de faire rapport au Conseil à cet égard lors d'une session future. |

*Modifications du Statut du personnel (Statut personnel considéré aux fins du versement de prestations par l'UIT) (Document* [*C22/47*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0047/en)*)*

2.40 Un Conseiller souligne qu'il s'agit d'une question sensible et demande que le libellé du paragraphe 18.7 du Document C22/88 soit modifié pour tenir compte du fait que plusieurs délégués ont demandé des précisions quant à la signification et au champ d'application des termes "partenariats domestiques", et non pas une définition précise de ces termes.

2.41 Il en est ainsi **décidé**.

2.42 Le Conseiller du Canada demande que le Document C22/88 soit modifié pour tenir compte du fait qu'une délégation a demandé à plusieurs reprises pourquoi la proposition de modification du Statut du personnel ne fait l'objet d'aucun consensus, alors que des propositions analogues ont été soumises à d'autres organismes du système des Nations Unies et adoptées par les mêmes États Membres que ceux qui n'ont pas accepté la proposition présentée à l'UIT. En réponse aux objections formulées par certains Conseillers en ce qui concerne le fond de la proposition de modification à apporter au Statut du personnel, l'orateur souligne que tout État Membre du Conseil a le droit de faire une déclaration ou de poser une question et de demander que le rapport de la Présidente de la Commission permanente soit modifié pour en tenir compte. D'autres considéreront peut-être que la question de la délégation de l'orateur est peu judicieuse, mais cela ne change rien au fait qu'elle a été posée.

2.43 Plusieurs Conseillers insistent sur la nécessité pour le secrétariat de poursuivre les travaux. Il est nécessaire de disposer de plus d'informations sur la signification et le champ d'application des partenariats domestiques ainsi que sur les pratiques suivies par d'autres organisations du système des Nations Unies. Il a été estimé que le fait d'adresser une demande au secrétariat à cette fin permettrait d'éviter d'avoir à faire mention de la question précise qui a été soulevée.

2.44 La Présidente de la Commission permanente confirme que la question a été posée; par conséquent, il est possible de modifier le rapport pour en tenir compte.

2.45 Le Président prie instamment les Conseillers de ne pas rouvrir les débats sur le fond de la question et considère que le Conseil décide de modifier le Document C22/88 comme il était invité à le faire.

2.46 Il en est ainsi **décidé**.

2.47 Une conseillère suggère de remplacer, dans la recommandation, le mot "membres" par les termes "États Membres", dans un souci de clarté.

2.48 Il en est ainsi **décidé**, et la recommandation suivante, ainsi modifiée, est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  Étant donné que la proposition présentée par le secrétariat dans le Document C22/47 n'a fait l'objet d'aucun consensus, la Commission recommande au secrétariat de mener de nouvelles consultations auprès des États Membres et de faire rapport à une session future du Conseil. |

*Modifications du Statut du personnel (Avancement dans le grade pour les fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure (Document* [*C22/49*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0049/en)*)*

2.49 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil d'approuver le projet de Décision reproduit dans l'Annexe B du présent rapport. |

*Rapport de gestion financière pour l'exercice financier 2020 (Document* [*C22/42*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0042/en)*)*

2.50 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du rapport de gestion financière pour l'exercice financier 2020 et d'approuver le projet de Résolution figurant dans l'Annexe C du présent rapport. |

*Rapport du Vérificateur extérieur des comptes (Document* [*C22/40*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0040/en)*)*

2.51 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande que le Conseil approuve le Rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour ce qui est des comptes pour l'exercice 2020, approuve les comptes tels qu'ils ont été vérifiés et présentés dans le Document C22/40 et charge le secrétariat de mettre en œuvre les recommandations pour suite à donner. |

*Présentation des nouveaux Vérificateurs extérieurs: Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni (exposé oral)*

2.52 La Présidente de la Commission permanente appelle l'attention sur le paragraphe 22.2 du Document C22/88 et propose de le modifier comme suit: "La Commission souhaite la bienvenue au nouveau Vérificateur extérieur des comptes et se réjouit à la perspective d'une collaboration fructueuse".

2.53 Il en est ainsi **décidé**.

*Onzième rapport annuel du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) (Document* [C22/22](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0022/en)*)*

2.54 Un Conseiller propose, dans un souci de clarté et de précision quant à la procédure, de supprimer les mots "par le Comité" dans la recommandation.

2.55 Il en est ainsi **décidé**, et la recommandation suivante, ainsi modifiée, est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil d'approuver le rapport du CCIG et la recommandation figurant dans celui-ci (Document C22/22), pour suite à donner par le secrétariat, et d'inviter aussi les États Membres à examiner les modifications concernant son mandat (Annexe du Document C22/22), à titre de propositions de révision de la Résolution 162 (Rév. Busan, 2014), lorsqu'ils élaboreront leurs contributions à la Conférence de plénipotentiaires de 2022. |

*Rapport du Groupe de travail sur les contrôles internes (Document* [*C22/20*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0020/en)*)*

2.56 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document C22/20. |

*Rapports du CCI sur les questions concernant l'ensemble du système des Nations Unies pour 2020-2021 et recommandations à l'intention des chefs de secrétariat et des organes délibérants (Document* [*C22/61*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0061/en)*)*

*Contribution du Paraguay (Document*[*C22/66*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0066/en)*)*

2.57 En réponse à des questions de plusieurs Conseillers, la Présidente de la Commission permanente précise que les termes "chefs de secrétariat" et "organe délibérant" sont utilisés par le CCI dans ses recommandations, qui sont formulées de façon à s'appliquer aux différentes organisations du système des Nations Unies. Parmi les diverses solutions proposées ultérieurement pour simplifier et clarifier le texte, le Président du Conseil considère que le Conseil décide de remplacer les mots "chefs de secrétariat" par "chef de secrétariat (Secrétaire général)" et de supprimer les mots "adressées à l'organe délibérant de l'UIT".

2.58 Il en est ainsi **décidé**, et la recommandation suivante, ainsi modifiée, est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document C22/61, ainsi que de ses recommandations adressées au chef de secrétariat (Secrétaire général), et d'accepter les recommandations telles que présentées dans le Tableau 2. |

2.59 En ce qui concerne le Document C22/66, la recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du contenu de la contribution figurant dans le Document C22/66, ainsi que d'examiner et d'approuver les propositions. |

*Rapport de l'Auditeur interne concernant l'activité d'audit interne (Document* [*C22/44*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0044/en)*)*

2.60 La Présidente de la Commission permanente relève que des discussions approfondies ont eu lieu concernant la formulation des recommandations de la Commission au sujet du Document C22/44; cependant, étant donné que le rapport de l'Auditeur interne ne contient pas à proprement parler de recommandations, la Commission permanente s'est contentée de recommander au Conseil d'entériner les considérations de la Commission permanente telles qu'elles figurent dans le Document C22/88.

2.61 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission a examiné le rapport et recommande au Conseil de prendre note du rapport figurant dans le Document C22/44 et d'entériner les considérations de la Commission telles qu'elles figurent dans le Document C22/88. |

*Rapport du Bureau de l'éthique (Document* [*C22/14*](http://www.itu.int/md/S22-CL-C-0014/en)*)*

2.62 La recommandation suivante est **approuvée**:

|  |
| --- |
| *Recommandation*  La Commission recommande au Conseil de prendre note du rapport du Bureau de l'éthique pour 2021 et recommande au Conseil d'examiner la question des ressources en personnel du Bureau de l'éthique, afin qu'il soit doté du personnel voulu. |

2.63 En approuvant les recommandations susmentionnées, le Conseil **approuve** également les textes suivants qui figurent dans le Document [C22/88](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0088/en):

Annexe A – Projet de résolution sur les conditions d'emploi des fonctionnaires élus de l'UIT

Annexe B – Projet de décision sur les amendements du Statut du personnel applicable aux fonctionnaires nommés (Article 3.4 Avancement dans le grade)

Annexe C – Projet de résolution sur le rapport de gestion financière pour l'exercice 2020

2.64 Le rapport de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Document [C22/88](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0088/en)), dans son ensemble et tel que modifié, est **approuvé**.

# 3 Déclarations des Conseillers

3.1 La Conseillère de l'Égypte réaffirme le soutien de son pays aux travaux de l'UIT et annonce que l'Égypte présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil ainsi que celle de M. Elsayed Azzouz en vue de sa réélection au Comité du Règlement des radiocommunications.

3.2 Le Conseiller de l'Indonésie réaffirme l'engagement de son pays envers l'UIT et annonce que l'Indonésie présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil et appuiera la candidature de M. Meiditomo Sutyarjoko en vue de son élection au Comité du Règlement des radiocommunications.

3.3 Le Conseiller des Bahamas rappelle le rôle crucial que joue l'UIT dans l'assistance apportée à la protection des infrastructures numériques essentielles des petits États insulaires, et annonce que les Bahamas présenteront leur candidature en vue de leur élection au Conseil.

3.4 Le Conseiller de l'Inde annonce que son pays présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil et, compte tenu du double critère des compétences spécialisées et de l'équilibre hommes/femmes, qu'il présentera la candidature de Mme Revathi Mannepalli en vue de son élection au Comité du Règlement des radiocommunications.

# 4 Cérémonie de clôture

4.1 Une présentation vidéo reflétant l'esprit dans lequel les travaux du Conseil se sont déroulés est projetée, ainsi qu'une présentation vidéo mettant en avant les temps forts de l'AMNT-20.

4.2 Le Secrétaire général prononce l'allocution reproduite à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/council/2022/Documents/speeches/Closing-Remarks-SG.docx>.

4.3 Le Président prononce l'allocution reproduite à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/council/2022/Documents/speeches/Closing-speech-Chair-en.docx>.

4.4 De nombreux Conseillers, s'exprimant au nom de leur pays ou de leurs groupes régionaux respectifs, saluent le Président pour sa conduite avisée et constante des travaux, sa compassion et sa volonté de parvenir à un compromis, notamment face aux problèmes rencontrés pendant la pandémie de COVID-19 et dans le cadre du télétravail. Ils remercient le Vice‑Président du Conseil, la Présidente et les Vice-Présidents de la Commission permanente, les Présidents et Vice‑Présidents des groupes de travail du Conseil, des groupes ad hoc et des groupes d'experts, les fonctionnaires élus, le secrétaire de la plénière et le secrétariat dans son ensemble, pour leurs précieuses contributions.

4.5 Le Conseiller de la Fédération de Russie remercie également le Président et le secrétariat et félicite le Conseil d'avoir mené à bien ses travaux, et prononce l'allocution suivante portant sur la question de la résolution relative à l'Ukraine: <https://www.itu.int/en/council/2022/Documents/speeches/Statement-closing-Russian-Federation-en.docx>.

4.6 Le Président remercie les participants pour leurs propos aimables et déclare close la session de 2022 du Conseil.

Le Secrétaire général: Le Président:  
H. ZHAO S. BIN GHELAITA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_